

PAR COURRIEL

Québec, le 8 juillet 2024



Monsieur Benoit Charette Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Avis sur le type de mandat qui devrait être confié au BAPE – Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur



Monsieur le Ministre,



ENOUÊTER

Dans le cadre de la période d'information publique sur le projet cité en objet, qui a pris fin le 28 juin 2024, vous avez reçu onze demandes de consultation publique qui ont été jugées non frivoles. Conformément à l'application de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ces demandes m'ont été acheminées à l'intérieur du délai de 10 jours impartis, soit le 4 juillet 2024.



Selon le quatrième alinéa de ce même article, le Bureau doit vous recommander le type de mandat qui devrait lui être confié.

AVISER

Parmi les éléments qui se dégagent de l'analyse des demandes, nous soulignons notamment les constats suivants :

- La majorité des requérants souhaitent un examen approfondi;
- Les enjeux soulevés sont nombreux et diversifiés. Ils portent sur l'ensemble du projet et y sont directement liés;
- Le projet pourrait entraîner des répercussions sur des éléments sensibles du milieu.

...2

En conséquence, sur la base des critères établis dans la procédure administrative que nous avons développée à cet effet ainsi que sur l'expérience organisationnelle acquise au regard de la réalisation de différents types de mandat, le BAPE recommande la tenue d'une audience publique pour ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain R. Roy